



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2006

Présidence : Monsieur Laurent GABELLA, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public,
Chers téléspectateurs,

Il est l'heure de vous accueillir toutes et tous très chaleureusement et de passer sans plus attendre la parole à notre Secrétaire afin qu'elle procède à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Christine NIGGELER, Delphine PERRET NAGUIB, Pascal BLUM, Steves BUCHS, Yvan GINDROZ, Pierre HUNKELER, Charles-Eugène MOUQUIN, Etienne MUTRUX, Jean-Noël PASTEUR, Luka RADIC, Jean-Claude STUDER.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Christine NIGGELER, Delphine PERRET NAGUIB, Steves BUCHS, Yvan GINDROZ, Pierre HUNKELER, Charles-Eugène MOUQUIN, Etienne MUTRUX, Jean-Noël PASTEUR, Luka RADIC, Jean-Claude STUDER.

Arrivé après l'appel : Monsieur Pascal BLUM, qui avait annoncé son arrivée avec retard.

Monsieur le Président :

Le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Au chapitre des communications du Président, nos charmantes huissières vous ont distribué un aide-mémoire, actualisation d'un document destiné aux conseillères et conseillers qui ne possèdent pas encore totalement le règlement par cœur. Le Bureau remercie celles et ceux d'entre vous qui l'ont secondé dans sa mise au point. Nous joindrons à un prochain envoi un exemplaire à l'intention des excusés.

* * * * *

Nous avons reçu un imposant courrier de Monsieur Marcel Despland. Malheureusement, ce dossier nous est parvenu après que le bureau s'était réuni. Nous vous informerons de la suite à donner lors de notre prochaine séance.

* * * * *

Certains d'entre vous se sont peut être étonnés de ne pas recevoir leurs habituels jetons lors de cette dernière séance de l'année. Il est vrai que, juste avant Noël, ces enveloppes d'épaisseur variable prenaient des allures de cadeaux et aidaient sans doute à en faire. Quitte à risquer l'impopularité, le Bureau a décidé de se calquer sur le calendrier constitutionnel et procédera à la distribution des jetons lors de ma dernière séance. Nous agrémenterons ainsi nos budgets en faveur des vacances d'été, et nous espérons que cette éventuelle déception ne vous empêchera pas de passer de bonnes fêtes.

* * * * *

En date du 10 décembre 2006 j'ai reçu les deux lettres suivantes :

Concerne: *ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains*

Monsieur le Président du Conseil communal,

C'est avec regret, que je dois vous informer de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour la date du 31 décembre 2006.

En raison d'une réorganisation de service au sein de l'entreprise qui m'emploie et des horaires irréguliers qui en découlent, j'ai dû me résoudre à prendre cette décision.

Je conserverai un excellent souvenir des séances et commissions où j'ai pris part ainsi que ce que j'ai pu apprendre de la vie politique de notre Ville.

Suivent les salutations d'usage.

Et c'est signé Gabriele PISU.

Autre lettre :

Concerne : *démission du Conseil communal*

Monsieur le Président du Conseil communal,

C'est avec regret que je vous fais parvenir ma démission du Conseil communal pour la fin de cette année 2006. Durant ces derniers mois, j'ai jonglé entre mes activités familiales et professionnelles en espérant qu'avec le temps, je retrouverai plus de disponibilité pour les affaires publiques. Force est de constater que cela n'est pas le cas et qu'il vaut mieux laisser ma place à une personne qui pourra se consacrer à cette mission avec toute la diligence requise.

Je souhaite à mon successeur, ainsi qu'à tous les membres de ce Conseil, autant de plaisir que j'en ai eu durant le temps passé au sein de cette fonction et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Et c'est signé Delphine PERRET NAGUIB.

Monsieur Gabriele PISU a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en octobre 2005. Comme il l'a relevé dans sa lettre, il a siégé dans diverses commissions.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur PISU pour son engagement dans la vie politique yverdonnoise et forme mes meilleurs vœux pour la suite.

Madame Delphine PERRET NAGUIB a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en avril 2001. Elle a siégé dans de nombreuses commissions et a notamment été Présidente de la Commission de gestion.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame PERRET NAGUIB pour son activité en faveur de la collectivité et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Nous procéderons au remplacement de ces deux personnes lors de la prochaine séance du Conseil.

* * * * *

Je n'ai pas, pour l'instant, de question annoncée pour le point 7 de notre ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Monsieur le Syndic, la Municipalité a-t-elle des communications à apporter à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

J'aimerais tout d'abord vous adresser les chaleureuses salutations de votre Municipalité et vous dire que vous devriez trouver demain, dans votre boîte aux lettres, la Communication C/13, intitulée :

« COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant les insertions officielles dans les organes de presse ».

Il s'agit là de la réponse à la question de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ, posée le 2 novembre dernier. Cette réponse faisant deux pages, nous avons voulu vous épargner la lecture de celle-ci ce soir et vous pourrez la lire tranquillement sous l'arbre de Noël.

4. PRÉAVIS NO 48/06 CONCERNANT LA PERCEPTION DE L'INDEMNITÉ PRÉVUE PAR LE RÈGLEMENT SUR L'INDEMNITÉ COMMUNALE LIÉE À L'USAGE DU SOL POUR LA DISTRIBUTION ET LA FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ. (MONSIEUR DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Delphine PERRET NAGUIB, Charles FORESTIER, Daniel HOFMANN, Yvan GINDROZ remplaçant Irène KELLER, Christian PAULI, Sylvain PITTET, Jean-Louis VIAL, David WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Il n'est pas coutume pour un Municipal de s'exprimer en premier, mais nous avons reçu le 6 décembre dernier un courrier du Conseil d'Etat qui nous informe d'un rebondissement dans ce dossier.

Les membres de la commission étaient au courant que trois communes, à savoir la commune de Lausanne, la commune de la Tour-de-Peilz et la commune de St.-Légier-La Chiésaz avaient fait un recours à la Cour constitutionnelle pour contester la constitutionnalité de ce 0,7 centime par kW/h. Leur argumentation se basait sur le fait de dire qu'il ne faut pas que ce soit au choix de chaque commune, il faut que ce soit pour tout le monde, ou pour personne.

Elles ont donc fait cette demande le 4 octobre dernier et elles ont obtenu l'effet suspensif de la Cour constitutionnelle.

« En vertu de l'effet suspensif - nous dit Monsieur le Conseiller d'Etat ROCHAT - la législation, relative à l'abrogation des ristournes et en remplacement par l'indemnité communale pour l'usage du sol, est suspendue jusqu'à décision de la Cour constitutionnelle, laquelle doit intervenir dans un délai de six mois ». Il poursuit, en disant : « Cela étant, vu la courte durée de la procédure devant la Cour constitutionnelle et les chances de succès relatives des requêtes déposées, il convient de poursuivre vos travaux sans désespérer, et de vous tenir prêts pour les échéances à venir ».

C'est également sans désespérer que la Municipalité vous recommande de discuter en toute latitude de ce dossier.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une quasi unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Monsieur Patrik DURUZ :

Ayant entendu les paroles du Municipal PILLONEL, je me demande s'il n'y a pas lieu d'abroger d'une certaine manière cet article 2, en faisant dépendre cette entrée en vigueur de la décision du Tribunal nommé par le Municipal.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

C'est effectivement une idée qui pourrait être intéressante. Cependant, comme la Cour constitutionnelle est de rang supérieur aux décisions communales, même si l'article 2 reste valable, il est de toute façon invalidé par la décision de suspension.

Le plus simple c'est de maintenir cette décision et dès que l'effet suspensif sera tombé, la taxe pourra être introduite.

La parole n'est plus demandée et **cet article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 48 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à percevoir l'indemnité prévue par le règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (RSV 730.115.7).

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

5. PRÉAVIS NO 49/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 330'000.- POUR LE REMPLACEMENT EN URGENCE D'UN TRONÇON DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS, À GRANDSON. (MONSIEUR ETIENNE MUTRUX, RAPPORTEUR)

Monsieur le Président :

En remplacement de Monsieur Etienne MUTRUX, excusé, j'appelle Monsieur Stéphane BALET à la table des rapporteurs pour la lecture des conclusions du rapport.

Monsieur Stéphane BALET :

Tout d'abord permettez-moi d'apporter un correctif au rapport du préavis. Il est écrit que Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS était absent ; en fait, il était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Stéphane BALET ne donne ensuite lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Hélène GRAND, Christine NIGGELER, Stéphane BALET, Steves BUCHS, Yves MONOD, Etienne MUTRUX, Thierry VUAGNIAUX.

Excusé : Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 49 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 330'000.- est accordé à la Municipalité pour procéder au remplacement en urgence d'un tronçon de la conduite principale d'alimentation en eau de la ville d'Yverdon-les-Bains, à Grandson ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte no 4146 « Conduite eau SEY Grandson ».

**6. PRÉAVIS NO 44/06 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2007.
(MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous prie de prendre le budget à la page 10. Je ne lirai que les têtes de chapitre en gras. N'hésitez pas à vous manifester de manière visible et à indiquer le poste auquel vous faites mention lorsque vous obtiendrez la parole.

**1 Administration générale
101 Municipalité
101.3003 Jetons commissions diverses**

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'interviens au compte 101.3003 : Fr. 9'000.-.

Comme il s'agit d'une autorisation de dépenser, on ne veut pas être plus royaliste que le roi et je demande donc que la Municipalité s'engage solennellement à ne pas utiliser cette somme à d'autres fins.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme le précise le rapport de la Commission des finances au bas de la première page, je me permets de le relire : « Ce poste comprend, entre autres, les jetons pour la commission des Brandons, pour environ Fr. 8'000.-. Ladite commission n'existe plus, vu que les Brandons sont maintenant devenus une association. Au vu du faible montant, la Commission des finances renonce à amender ce compte ».

La Municipalité en a donc pris acte et elle s'engage à ne pas utiliser ce montant à d'autres fins.

101.3102 Imprimés

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je continue sur le point 101.3102, Fr. 84'000.-.

Pour publier sept parutions du prospectus *Bonjour*, c'est cher payé ; Fr. 12'000.- par édition. Et je trouve navrant que les promesses ne soient pas tenues. La publication du Mémento est décevante et j'ai de la peine à comprendre que seule la Culture y trouve une large place avec la publication des dates, et la répétition d'articles de présentation qui ont déjà parus dans l'excellent supplément de *Presse Hebdo*, le supplément culturel *Venez Voir* !

La Culture a ses deux magnifiques programmes de présentation de la saison et un encartage culturel et l'on ne mentionne pas les activités des 135 sociétés locales. En politique, les promesses (publications des dates des soirées et des lotos) pour certains, sont faites juste avant les élections, et il y en aura bientôt. Ce serait tellement plus simple d'utiliser les médias de la région pour un coût certainement moins gourmand ; cela est à étudier.

Mais *Bonjour* a trouvé la parade. Vous trouverez un agenda complet des manifestations sur www.yverdon-les-bains, à l'Office du Tourisme, dans la presse locale.

Mais suis-je bête, bien sûr, toutes les personnes et en particulier âgées et qui soutiennent les sociétés, sont branchées Internet, évidemment. De qui se moque-t-on ?

Je propose l'amendement suivant : Comme moi, sans doute, vous aurez toutes et tous pu constater la naïveté et l'inutilité de cette insignifiante publication, aussi **je propose de supprimer ce poste au budget.**

Il est probable que je me retrouve seul à défendre mon point de vue, mais la solitude permet l'introspection et elle est souvent source de sagesse, ainsi que l'a démontré autrefois Nicolas de Flüe.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je préciserai tout d'abord au niveau des coûts que ce journal communal est imprimé par une entreprise de la région. Il est également établi, conçu par un cabinet installé en ville d'Yverdon-les-Bains. On fait donc travailler deux entreprises locales.

D'autre part, un comité de rédaction, composé d'un nombre supérieur à une personne, a été organisé dans le cadre de l'administration communale et essaie de couvrir une palette des activités.

Je m'inscris en faux lorsque vous dites que seule la culture fait l'objet de publications. La Municipalité a le souci d'informer sur l'ensemble des activités de l'administration communale.

Ensuite de cela, tout projet est perfectible. Je vous l'ai dit il y a deux mois, il est difficile de publier l'ensemble du Mémento des activités yverdonnoises et nous cherchons des solutions pour améliorer ce point. Nous avons également compris que la forme doit maintenant évoluer et c'est la volonté de la Municipalité et notamment de sa délégation à la communication que de rechercher une présentation qui soit plus classique. Le but reste néanmoins fondamental, il s'agit de vous informer, ainsi que l'ensemble de la population, sur les activités très nombreuses de notre administration communale. En cela, la Municipalité souhaite poursuivre.

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Conseiller, tout le monde n'a pas accès à Internet et il nous paraît donc important de maintenir un document sur papier. Je vous invite, au nom de la Municipalité, à conserver ce montant au budget, la Municipalité quant à elle, s'engageant à rechercher une forme qui soit plus adéquate.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Monsieur le Conseiller, est-ce que vous maintenez votre proposition d'amendement ?

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Tout à fait, Monsieur le Président.

Madame Aude BRIAND :

Je suis d'accord avec Monsieur SCHÜLÉ.

Je pense que vu la dépense importante, il serait sensible de faire un sondage auprès de la population locale, afin de savoir si ce journal correspond bien à chacun. Est-ce que vous avez des indices de satisfaction à nous communiquer à ce jour ? D'autre part, il faudrait peut-être aussi économiser les frais en revoyant la mise en page, ainsi que le format.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous vous en souvenez, la Municipalité a conduit, il y a environ six mois, une enquête dans le cadre d'une opération liée au marketing urbain. Nous avons maintenant reçu les résultats de cette enquête de satisfaction et nous aurons l'occasion de vous informer largement, notamment dans le journal *Bonjour*, qui paraîtra en février, sur ces résultats. Une rubrique concerne le journal *Bonjour*.

Je vous invite donc à attendre les résultats de cette enquête pour en prendre connaissance et accompagner également la Municipalité dans les correctifs qu'elle apportera en fonction des remarques positives ou négatives qui ont été formulées dans le cadre de cette enquête.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement qui consiste à abroger l'article 101.3102 « Imprimés » et j'ouvre la discussion sur cette proposition.

La parole n'est pas demandée et il est passé au vote.

Résultat du vote :

Monsieur le Président :

Par 16 voix pour, 32 contre et de nombreuses abstentions, vous avez rejeté la proposition d'amendement de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ.

Monsieur le Président :

Nous en sommes toujours au chapitre 101 Municipalité.

2 FINANCES

Madame Hélène GRAND :

J'ai une question à poser, mais comme je ne sais pas où la poser – je ne l'ai pas trouvé dans le budget - je le fais au début du dicastère des finances.

Il s'agit de l'application de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants où la Commune devrait payer à la Fondation qui a été constituée Fr. 5.- par habitant pour l'année 2007.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

La réponse est toute simple, vous ne pouviez pas trouver, parce qu'il n'y a rien !

Effectivement, toutes les communes vont devoir payer un montant de Fr. 5.- par habitant, une contribution sociale, mais les communes qui, comme la commune d'Yverdon, ont déjà fait un effort particulier pour l'accueil de jour, les garderies etc., seront dispensées de tout ou partie de ce montant. Comme, pour l'instant, le règlement d'application de la loi n'est pas encore sorti, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés. En conséquence, la solution a été prise de ne rien mettre pour l'instant et d'attendre.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Municipale. Nous poursuivons.

190 Centre informatique 190.3189 Maintenance site Internet

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'interviens au compte 190.3189 Fr. 37'600.-.

- 1) Est-il vraiment judicieux d'incorporer les frais du site Internet avec les finances, alors que cette opération nous semble plus relever de la présentation de notre Ville, donc susceptible de se trouver dans les frais de l'administration générale ?

- 2) Une récente intervention extérieure a permis d'éliminer les problèmes les plus criards, tels l'indication que les dernières élections avaient eu lieu en 2001 et que les prochaines auront lieu en mars 2006. A l'évidence, il ne s'agit pas de mise à jour, mais certainement d'erreurs.

Pour le prix payé, ne serait-il pas possible d'avoir une vitrine de notre Ville aussi d'actualité que celles que l'on trouve dans plusieurs villages environnants ?

A ce jour, on peut encore trouver sous élections communales, une page blanche ou plutôt jaune, sans texte. Puis, comme il s'agit de la rubrique votations et élections, rien n'a été mentionné, ni avant ni après les dernières votations fédérales du 26 novembre dernier. A quoi cette rubrique peut-elle servir ?

En prenant l'onglet enseignement et devoirs surveillés, on se rend compte que ces devoirs sont prévus du mardi 20 septembre 2005 au jeudi 8 juin 2006.

A quand la suite ? On peut peut-être améliorer le tout avec le montant prévu.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'aimerais tout d'abord répondre à la première question de Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ. Si le site Internet et sa maintenance sont sur le compte 190 Centre informatique, c'est qu'il s'agit d'une maintenance informatique du site et pas de contenu. Celui-ci est géré par les services de l'administration communale qui ont maintenant chacun un répondant, formé sur le système qui permet de mettre à jour les informations.

Vous avez cité quelques cas d'informations qui ne sont pas à jour ; c'est regrettable, je vous l'accorde, Monsieur le Conseiller, mais peut-être faut-il dire que contrairement aux communes de la région, le site Internet est extrêmement complet et complexe, qu'il comporte une foule d'informations et que nous n'avons pas encore réussi à tout mettre à jour. Nous nous activons et nous ferons en sorte que cela soit fait dans les meilleurs délais.

Nous avons décidé de responsabiliser les services, d'utiliser un logiciel du marché libre, pour pouvoir faire la mise à jour, un logiciel relativement accessible et simple d'utilisation. Il faut quand même un temps d'adaptation et de formation et c'est pourquoi probablement ces erreurs existent encore.

En ce qui concerne les devoirs surveillés et tout ce qui apparaît dans le dicastère de l'Education et de la Jeunesse, je me sens en particulier concerné. Vous savez que ce dicastère est en pleine réorganisation et je vous promets que dès le printemps prochain, tout sera à jour selon vos souhaits et si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à intervenir, soit ici dans cette salle, soit directement auprès des gens concernés. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL pour sa réponse. Moi qui suis diplômé de l'EPN, Ecole primaire neuchâteloise, je trouve que c'est important les devoirs surveillés ; c'est urgent à mettre au point.

210 Contributions publiques

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Il y a fort longtemps que je cherche dans les documents remis où se trouvent les recettes des tombolas et des lotos. Différentes réponses ont été données, mais sans conviction.

Les taxes sur les lotos de 6%, versées par les sociétés, rapportent bon an mal an la somme de Fr. 72'000.- à la Commune et la même somme à l'Etat. Cette somme devrait figurer, selon le plan comptable des communes, sous la rubrique « 2 Finances », dans la sous rubrique « 210 contributions publiques » dans un compte 4063 intitulé « impôt sur les tombolas et les lotos », juste après la taxe des chiens.

Dans ce budget présenté, dans quels comptes peut-on les trouver, et j'insiste, Madame et Messieurs de la Municipalité ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

N'insistez pas trop, je vais vous donner la réponse. C'est sous 601.4356.01.

Permission de café : Fr. 30'000.- ; recettes casuelles, permis temporaires appareils automatiques, manifestations : Fr. 60'000 ; tombolas et lotos Fr. 90'000.- (et non pas Fr. 72'000.- comme vous l'avez dit) ; contrôle des établissements publics et magasins Fr. 40'000.- ; divers encaissements Fr. 50'000.-, c'est-à-dire Fr. 270'000.-.

Monsieur le Président :

C'est à la page 32....

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'insiste bêtement, comme d'habitude, évidemment. Il faudrait qu'on se tienne au plan comptable des communes, je le répète, cela doit être mentionné sous la rubrique « 2 Finances » dans la sous rubrique « 210 contributions publiques » dans un compte 4063 intitulé « Impôt sur les tombolas et les lotos » et non pas mélangé avec le Service de Police. Une fois, on sera à jour avec ce problème des tombolas et des lotos ; on y court après depuis au moins 20 ans, maintenant on pourrait peut-être rectifier. C'est juste un conseil que je donne ; je ne suis pas comptable.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je rappelle à Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ que ces comptes sont vérifiés par une fiduciaire agréée, qui vérifie notamment que les montants soient imputés dans les bons comptes. Je n'ai jamais observé de remarques de la part de la fiduciaire. Ces comptes sont également soumis chaque année au Service cantonal du contrôle des finances communales. Je pense que nous sommes parfaitement en règle et nous ne changerons pas, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Nous poursuivons.

**3 Bâtiment et urbanisme
157 La Marive
157.3189 Publicité**

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Souvent, la meilleure réponse, c'est le silence....

J'en viens au point 157.3189. La Marive recherche une nouvelle clientèle pour tirer à Yverdon-les-Bains des congrès. La commission Marive va analyser un nouveau prospectus et je pose la question :

- Pourquoi a-t-on diminué la somme de Fr. 10'000.- à ce poste, alors que l'on veut vanter la Marive et surtout vendre la Marive ?

Je trouve cela un peu déplacé. Je ne propose pas qu'on augmente de Fr. 10'000.-, il faudrait refaire les comptes et c'est très embêtant pour les comptables et Monsieur le Syndic, mais enfin j'aimerais savoir pourquoi on a enlevé ces Fr. 10'000.-.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ignore la raison pour laquelle ce compte a été réduit de Fr. 10'000.-. En revanche, je peux vous indiquer ce que la Commission Marive souhaite faire avec l'argent qui a trait à la publicité.

Il s'agit de réaliser une plaquette ; la Commission Marive, lors de sa dernière réunion, a examiné la maquette de cette plaquette et elle a considéré qu'il y avait beaucoup d'améliorations à apporter, notamment parce que les responsables qui ont été mandatés pour faire ce travail, ont réalisé une plaquette en français seulement. En soi, ce n'est pas gênant qu'il y ait une plaquette en français, mais s'agissant d'une institution qui fait appel à des gens de l'extérieur, étant donné que ce n'est seulement en Suisse Romande que l'on organise des congrès qui se tiennent à la Marive, on a demandé que cette plaquette soit traduite, et qu'on trouve, peut-être en plus petits caractères, les mêmes indications que celles données en français, également en anglais et en allemand.

Cela pour vous dire que la Commission Marive travaille et qu'elle envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués par votre budget pour réaliser une plaquette qui permettra de mieux profiler la Marive auprès des gens qui organisent des congrès.

Il est vrai que si l'on a réduit le montant de Fr. 10'000.-, nous ferons avec l'argent qui nous est alloué. Nous essayerons quand même de traduire en allemand et en anglais, car on ne va pas supprimer une langue pour autant. Voilà ce que je peux vous répondre, Monsieur SCHÜLÉ.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse, mais cela ne m'indique toujours pas pourquoi on a Fr. 10'000.- de moins ; je vous remercie d'avoir sauvé la situation.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je crois que notre Président de la Commission des finances a précisé que ce budget était établi sur une base zéro. Donc, si à la Marive, on a un projet et qu'il coûte Fr. 15'000.-, on va proposer Fr. 15'000.- au budget. S'ils avaient eu une proposition de Fr. 25'000.-, cela aurait été noté Fr. 25'000.-.

On n'a pas diminué de Fr. 10'000.-, mais c'est simplement que le projet prévu était du coût qui nous est indiqué. En tout cas, c'est comme ça que la Commission des finances a compris.

**4 Travaux et environnement
320 Forêts de plaine**

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais simplement que la Municipalité rappelle à ce Conseil comment il se fait que nous ne voyons pas figurer le produit de la vente du bois réalisé dans nos forêts ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le produit de la vente de bois est dans le préavis EFFOR 2bis et nous avons un décompte avec le triage du Nozon et le triage d'Yvonand-Yverdon.

321 Montagne de la ville**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

A ce compte « Montagne de la ville », on constate qu'au niveau de la location du domaine, on a toujours le même montant, soit Fr. 24'000.- et cela depuis de nombreuses années. On constate régulièrement que les entretiens coûtent plus chers que le montant de la location. N'y aurait-il pas lieu un jour d'augmenter quelque peu cette location ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

En 2002, mon collègue TREYVAUD et moi-même avons refait le bail à loyer avec l'amodiateur de la Montagne de la ville ; c'est à ce moment-là que nous avons passé à Fr. 24'000.-. Je ne peux pas vous dire quel était le montant en 2001.

C'est un chalet de montagne qui est occupé depuis plus de 75 ans par la famille REYMOND ; nous sommes extrêmement contents du soin qu'ils apportent dans cette maison, et des rapports avec cette famille. Nous n'avons jamais de dégradations ; ils ne sont pas gourmands dans les entretiens et les modifications. Par contre, l'année passée, nous avons refait les chenaux, les volets et les façades ; c'est pour cette raison que vous avez environ Fr. 29'000.- d'entretien en lieu et place de Fr. 8'000.-. On a fait un effort pour entretenir le patrimoine de la ville d'Yverdon-les-Bains et je pense que c'est justifié.

Ce ne serait pas très logique d'aller forcer ces amodiateurs avec un prix de location trop élevé, avec le risque que nous devrions changer d'amodiateurs tous les trois ou quatre ans. Je pense qu'on serait vraiment perdant avec une solution qui change toutes les x années. J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller semble satisfait. Nous poursuivons.

412 Garage-atelier 413 Véhicules

Monsieur Olivier KERNEN :

J'ai une petite question concernant le compte no 412, lié également au no 413. On a pu s'apercevoir ces dernières années et on peut s'en réjouir, du nombre de véhicules du Service des Travaux, de la voirie et des jardins, qui sont flambant neufs et je m'étonne de voir toujours les mêmes sommes au « Garage-atelier », ainsi que sous le titre « 413 Véhicules ». N'y aurait-il pas lieu de revoir cette situation, parce que j'imagine que ces véhicules nécessitent peu d'entretien par rapport à d'anciens véhicules et on aurait peut-être pu imaginer une baisse sur ces comptes-là ?

J'attends quelques explications, Monsieur le Président.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je crois que Monsieur le Conseiller KERNEN a parlé du 413.3155 et je vais déjà lui répondre pour celui-là. Le budget 2007 était fait sur la base des comptes 2005, avec une augmentation de carburants et de l'huile, selon les prix de Fr. 1,64 le litre en 2005 et de Fr. 1,80 en août 2006, lors de l'établissement du budget. La consommation 2005 a été la référence pour le budget 2007, vu que les comptes 2006 ne sont pas terminés ; Fr. 105'000.- de diesel, une augmentation de Fr. -.16 par litre, soit Fr. 17'000.-. Comme au budget 2006, nous avons mis Fr. 200'000.- et que nous pensons qu'il y aura un léger dépassement à la fin décembre, vu l'augmentation des carburants et de l'huile également, nous avons mis Fr. 235'000.-.

Quant à la question des nouveaux véhicules, il est bien clair que nous avons un retard considérable dans le renouvellement des véhicules, c'est acquis pour tout le monde. Les véhicules neufs sont beaucoup plus engagés que les anciens, mais quand on a du neuf, on a les anciens qui sont encore plus vieux. Tant qu'on n'aura pas refait encore l'effort pour compenser cette flotte, on a toujours un nombre impressionnant de vieux véhicules qui viennent, d'années en années, encore plus vieux, donc qui nécessitent plus d'entretien.

Monsieur Daniel HOFMANN :

Dans ce compte 413.3155, on parle d'entretien et dedans on trouve le carburant, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

C'est peut-être une erreur de plan comptable, mais cela a toujours été ainsi. Pour entretenir la boîte à vitesses, il faut mettre de l'huile ; on est d'accord, c'est à discuter, ce n'est pas du carburant.

**5 Education et Jeunesse
51 Enseignement primaire
516.3103.10 et 20 Petits frais**

Monsieur Fabien RICHARD :

Je peux constater qu'aux comptes 516.3103.10 et 516.3103.20, nous avons deux fois « petits frais ». J'aurais bien vouloir connaître la différence entre ces deux comptes.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Pour ces petits frais, nous avons au point 10 l'établissement primaire Pestalozzi et au point 20, l'établissement primaire Edmond GILLIARD. Ce sont les mêmes dépenses pour les deux établissements, mais on les a différenciés, en notant un point 10 et un point 20 à la suite de chacun de ces comptes.

En ce qui concerne les petits frais, il s'agit des frais payés aux enseignantes - puisque c'est en primaire, il n'y a pratiquement que des enseignantes - de petites dépenses qu'elles ont dans leurs classes et ces montants sont payés au prorata du nombre d'élèves de chaque classe.

Monsieur Fabien RICHARD :

Je remercie Monsieur le Municipal.

Monsieur Pierre-André MICHOUUD :

Pour rebondir sur cette question, il est vrai que les enseignantes ont souvent des petits frais. Je crois savoir que les parents d'élèves paient régulièrement aussi en début d'année des montants pour ces photocopies et autres petits frais. Apparaissent-ils dans le compte recettes diverses, ou sont-ils en déduction du compte petits frais ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Les montants payés par les parents n'apparaissent pas là, parce qu'ils rentrent directement dans la caisse de classe. Il n'y a pas de comptabilité à l'intérieur de la comptabilité communale pour ces frais-là.

En ce qui concerne les petits frais payés par la Commune, puisque c'est une prestation que nous avons souhaité maintenir malgré le processus Etacom, il nous paraissait important que les enseignantes puissent disposer d'une petite caisse pour avoir suffisamment de matériel dans les classes. Ces petits frais se montent à Fr. 12.- par élève pour les élèves du cycle initial et à Fr. 10.- par élève pour ceux du cycle primaire un et deux.

516.3188 Frais de transports

Madame Madeleine LECHMANN :

J'aimerais bien savoir, au compte 516.3188, Fr. 115'000.-, frais de transports, en quoi consiste cette somme ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Il y a pas mal de choses dans ces frais de transport. Les principaux postes concernent les transports d'élèves pendant les heures de classe, pour se déplacer d'un endroit à l'autre de la Ville. Vous savez qu'on a un certain déficit en terme de salles de gymnastique et nous devons donc transporter les classes d'un collège à une salle de gymnastique et ces transports se montent à Fr. 85'000.- sur les Fr. 115'000.- du compte. Il y a également des transports d'élèves pour les classes spéciales qui se font chaque jour, ou le remboursement de frais de transports pour des élèves qui sont soit à plus de 2,5 km de l'école, soit qui ont un revenu modeste. C'est en gros ce que comporte ce compte.

Madame Madeleine LECHMANN :

Je vous remercie.

52 Enseignement secondaire 540 Orientation professionnelle 540.3161 Loyer des locaux

Monsieur Pierre-André MICHOD :

J'ai une question au compte 540.3161 ; je constate une augmentation de Fr. 7'250.- au budget. Est-ce qu'il y a des nouveaux locaux ou est-ce que l'orientation professionnelle s'est vue notifier une augmentation au niveau de ses baux à loyer ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Il s'agit d'une augmentation de surface. L'orientation professionnelle a besoin de locaux supplémentaires et elle va en principe louer, si elle arrive à trouver un accord avec le propriétaire, un bureau supplémentaire sur le même palier du bâtiment qu'elle occupe actuellement. C'est donc une augmentation de surface et pas de loyer au nominal.

717 Jeunesse 717.3011 Traitements et 717.3012 Salaires personnel occasionnel

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Ce compte Jeunesse a subi une forte augmentation au niveau des traitements, le compte 717.3011 entre autres. Si je fais un calcul, je vois que nous passerons de 4,65 à 6,8 postes et je remarque donc que pour 2,15 postes, nous allons augmenter de Fr. 253'100.-, ce qui représente Fr. 117'800.- par poste.

Je salue que nous puissions faire des efforts pour nous occuper de notre jeunesse, mais j'aimerais quand même connaître, avec un montant pareil, ce qui est mis en place au niveau d'un programme, quels sont les résultats qui sont escomptés dans ce programme, par rapport à un investissement aussi important ?

J'ai une autre petite remarque à propos du compte 717.3012, salaires personnel occasionnel. Je remarque qu'il ne diminue que de Fr. 10'000.- ; en mettant 2,15 postes supplémentaires, est-ce qu'on a vraiment encore besoin de personnel occasionnel ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

En ce qui concerne les nouveaux postes créés dans le dicastère du Service de la Jeunesse, vous avez reçu il y a quelques semaines une communication évoquant la création d'un poste de chef de service, donc relativement cher en terme de salaire et de charges sociales, ce qui explique que vous ayez ce chiffre de plus de Fr. 100'000.- par poste si on divise le montant par le nombre de postes supplémentaires ; ceci est une partie de la réponse.

L'autre réponse concerne le montant pour les salaires du personnel occasionnel ; nous l'avons diminué un petit peu et cette diminution concerne essentiellement des postes au centre d'animation et de loisirs Espace Jeunes. Nous avons consolidé une partie des postes d'auxiliaires et les avons montés au niveau du compte 3011 ; ce sont donc des postes fixes, mais il nous est indispensable de pouvoir conserver une marge de manœuvre avec des postes de personnel occasionnel, ce qui explique la faible diminution. Nous avons dû maintenir quand même cette flexibilité dont nous avons besoin pour toutes sortes d'activités, notamment pour les activités d'animations qui se déroulent hors les murs. Voilà pourquoi vous n'avez pas une correspondance parfaite entre l'augmentation du 3011, par une diminution du 3012.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je remercie Monsieur von SIEBENTHAL pour sa réponse. Etant donné que nous avons là la création d'un nouveau poste, entre autre d'un chef de service, j'apprécierais, d'ici une année, que ce service puisse nous faire un bilan de son activité. Je crois que ce n'est pas rien pour une ville, que de créer un nouveau poste de chef de service ; c'est un investissement, mais on attend également quelque chose de la part d'un nouveau chef de service.

J'encourage vivement notre Municipal de ce dicastère de nous faire un rapport, à la fin de la première année, pour nous dire quelle a été l'efficacité de ce nouveau poste.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je prends note de votre demande et ne manquerai pas d'y répondre le moment venu.

J'aimerais préciser encore que dans le compte salaires personnel occasionnel, nous avons décidé, dès l'année 2007, d'organiser une semaine de plus au centre aéré de la Cure d'Air, pour répondre aux besoins ou aux attentes des parents. Voilà qui explique aussi une partie de l'augmentation de ce montant.

**717.3819 Attribution fonds conseil des jeunes et
717.3904 Loyers internes**

Monsieur Patrick-Louis DURUZ :

J'ai deux petites questions au sujet du département Jeunesse. Tout d'abord, le compte 717.3819 ; est-ce que c'est parce que nous sommes sur un budget base zéro et qu'aucun projet n'est venu que nous n'avons pas attribué un montant au conseil des jeunes et est-ce qu'il n'aurait pas été souhaitable de prévoir tout de même quelque chose pour ce compte ?

D'autre part, pour le compte 717.3904, Loyers internes, pouvez-vous nous indiquer à quels locaux ils correspondent ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

En ce qui concerne le 717.3819, attribution au fonds du conseil des jeunes, le montant n'apparaît qu'aux comptes et il n'apparaîtra qu'aux comptes en 2006 et en 2007 également, puisque c'est la différence entre le montant prévu au budget, soit Fr. 1.- par habitant - d'où ces Fr. 24'000.-, montant qui peut aussi évoluer dans le temps en fonction des projets développés - et du montant réellement dépensé par le conseil des jeunes.

La Municipalité a décidé de fixer une limite, afin de ne pas alimenter de manière trop importante ce fonds et d'avoir finalement des centaines de milliers de francs à disposition qui ne seraient ou ne seront pas dépensés.

En ce qui concerne le 717.3904, il s'agit des loyers que nous payons pour la Cure d'Air, pour le centre aéré l'été, pour Espace Jeunes, pour les salles pour l'école de musique dans les collèges - ce sont des prestations et des imputation internes - et pour d'autres salles communales, louées en fonction des projets.

6 Police et sports

171 Installations piscine/patinoire

Monsieur André PERRET :

Nous avons accepté il y a quelques mois, le préavis no 34, concernant la construction d'une piscine couverte, par une participation au capital action à une société anonyme.

Dans le cadre du préavis, on nous a donné un certain nombre d'explications, sur ce qui viendrait à charge de la Commune, dans le cadre de son budget. Aujourd'hui, on a ces charges dans le budget. Je ne sais pas si chacun d'entre vous a pu voir quelle était l'importance de l'impact de la piscine couverte dans notre nouveau budget. Bien malin celui qui réussit à déterminer en détail, parce que la présentation est tellement modifiée par rapport à la situation antérieure qu'on n'y voit rien du tout. J'ai essayé de faire un certain nombre de pointages pour voir à quoi cela correspondait. J'ai retrouvé quelque chose d'intéressant au compte 171.3161, location piscine couverte, Fr. 250'000.- . Là, j'ai pu retomber sur mes pattes ; il était prévu Fr. 374'000.- dans le préavis ; si on en prend les 8/12, cela fait Fr. 248'000.-, donc les Fr. 250'000.- mentionnés. C'est à peu près tout ce que j'ai pu sortir ; le reste est impossible.

Je me suis amusé à faire d'autres calculs. J'ai comparé quelles étaient les charges du compte 170 - et du compte 171 qui n'existait pas à l'époque - qui correspondait à tout ce qui concernait les sports. Nous avons à l'époque des charges de l'ordre de deux millions et demi, si je prends les comptes 2005, des revenus de l'ordre d'un demi million ; grosso modo, nous avons des charges de l'ordre de deux millions.

Si je fais le même calcul pour le budget 2007, on est à trois millions, donc Fr. 900'000.- de plus. Si je regarde par rapport au budget 2006, c'est à peu près le même écart ; donc, je ne dois pas me tromper beaucoup sur l'augmentation réelle liée à ce nouvel investissement. Si je calcule que cette augmentation est liée à 8/12 d'exploitation sur l'année, on est environ à un peu plus d'un million et trois cent mille francs par année, ce qui représente quand même Fr. 3'650.- par jour, 365 jours par année, pour couvrir les charges de la piscine couverte.

Je pense que c'est quand même un montant relativement important. Nous n'en avons jamais discuté, nous n'avons jamais pu en discuter d'ailleurs, on a toujours reçu des réponses évasives aux questions posées. Aujourd'hui, on essaie avec ce qui nous est donné, de retomber sur nos pattes. J'aimerais appuyer la proposition de la Commission des finances, qui dit, si je prends son rapport :

Comptes 171 Installations piscine/patinoire : La Commission des finances émet le vœu que les charges et revenus de la piscine couverte fassent l'objet d'une rubrique comptable distincte.

Je pense que c'est important qu'on sache où on est allé et qu'on connaisse la situation réelle. Ce que je regretterais simplement, c'est que cette information-là nous vienne aux comptes de cette année, c'est-à-dire que l'année prochaine, et je proposerais que la Municipalité nous fasse part d'une Communication, avec le détail de la mise en place de son budget, à savoir quelle est la part qui correspond à la création de cette nouvelle piscine couverte.

Je rappellerai quand même que dans le préavis, la charge communale annoncée était de l'ordre de Fr. 590'000.-, c'est à peu près la moitié de celle qu'on peut calculer sur la base du budget actuel. Je pense donc que c'est important qu'on nous donne ces informations.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je suis d'accord avec Monsieur PERRET, sur une partie, c'est-à-dire que c'est extrêmement difficile de lire le poste 171, vous voyez d'ailleurs que les explications sur la page annexe sont relativement courtes. Ce budget a été monté entre le Service des finances, notre responsable des Ressources humaines et un certain nombre d'autres personnes, liées aux installations actuelles de la piscine, installations patinoire/piscine. Ces éléments sont arrivés en dernière instance au niveau du budget, parce qu'effectivement, c'était relativement difficile de le calculer. Avant cette séance, je suis allé retrouver les gens avec qui on a monté ce budget, pour essayer, si telles étaient les intentions du Conseil, de pouvoir répondre poste par poste aux différents secteurs du 171. C'est un exercice de haut vol, mais j'ai les réponses poste par poste.

Une autre solution consisterait à aller dans votre sens, Monsieur le Conseiller et d'utiliser ces réponses que j'ai à disposition, par une communication écrite, ce qui permettrait peut-être à ce Conseil de s'y retrouver beaucoup plus facilement. Cela a nécessité un certain travail et j'aimerais vous donner une comparaison entre le préavis et le budget. Je peux vous donner comme information que nous sommes dans les prix et les montants qui étaient annoncés dans le préavis. Les charges du personnel sont correctes, les frais d'entretiens d'exploitation sont correctes, les locations de bâtiments également, les entrées estimées sont les mêmes, la participation scolaire est la même. Les chiffres qui ont servi de base au préavis sont justes ; il y a une exception, c'est le personnel. Nous avons imaginé 4,6 postes et nous avons dû, pour des raisons de tournus, passer de 4,6 postes à 5 postes.

Il est difficile aussi de s'y retrouver au 171.3011. Nous avons une reprise des installations de la patinoire/piscine qui va avoir lieu au 1^{er} mai. Il va y avoir les gardes bains, qui vont faire une période courte, durant l'été, donc avec un temps partiel, plus une piscine couverte qui va s'ouvrir en septembre ! Vous imaginez la mosaïque de temps d'occupations différents qu'il va y avoir et si vous le voulez, on peut faire cet exercice-là ; mais si c'est possible d'aller vers une communication globale au Conseil par écrit, je pense que ce serait plus facile, non seulement à expliquer, mais surtout à comprendre. Je m'en remets à votre décision.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Ma question allait un peu dans le même sens que celle de Monsieur PERRET. Je dirai qu'à l'avenir, il serait bon de dissocier les trois objets, soit la piscine, la piscine couverte et la patinoire dans les comptes, afin qu'il y ait une certaine transparence quant aux frais de fonctionnement, aux frais qu'ils engendrent. Je pense que ces questions n'auront plus lieu d'être après.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est volontiers qu'on va s'essayer à cet exercice. Au niveau des explications que l'on a en comptabilité interne, nous avons effectivement déjà patinoire, piscine plein air et piscine couverte. C'est donc dans ce sens-là que nous avons déjà basé notre budget et notre comptabilité et on va aller dans cette direction-là, même si pour des raisons de personnel et de tournus, on va se retrouver avec des fractions d'ETP. Je crois que ce n'est pas le seul compte où il y aura cet exercice-là.

C'est volontiers qu'on va aller dans cette direction, afin d'avoir le plus de transparence possible.

Monsieur Pierre-André MICHOUUD :

En effet, il est tout à fait louable d'avoir une comptabilité très analysée, analytique sur trois objets. Je rappellerai que ces trois objets sont placés l'un proche de l'autre, parce qu'ils bénéficient de synergies au niveau des employés, au niveau de l'énergie et je me vois mal en train de facturer la chaleur produite par la patinoire pour chauffer la piscine... je veux dire qu'il ne faut pas non plus absolument vouloir faire de la comptabilité analytique jusqu'au bout des ongles. C'est vrai qu'on peut savoir ce que chaque objet coûte à la Commune, mais pensons bien qu'on a voulu, en les mettant ici, une synergie au niveau des ressources, du personnel et peut-être aussi au niveau de l'animation, de la buvette.

Monsieur André PERRET :

Je crois que Monsieur le Conseiller MICHOUUD me tend la perche. Il parle de synergies ; qui dit synergies dit que c'est pour faire au moins aussi bien, si possible moins cher, mais au moins pas plus cher.

Or, en communalisant la piscine, la patinoire, et en faisant une piscine couverte, je rappelle que cela nous coûte Fr. 886'000.- de plus cette année et je viens de me rendre compte que la piscine couverte sera ouverte en septembre ; ce n'est pas huit mois sur douze, mais plus que quatre sur douze. Ce qui veut dire que sa part, dans l'ensemble, devrait être encore plus faible, donc d'autant plus il faut savoir où, qu'est-ce qui a fait que le budget a passé de deux millions et quelque à trois millions ? Il y a 50% d'augmentation du budget par le fait qu'on a communalisé. Alors si c'est ça faire des synergies, il fallait surtout qu'on ne communalise pas.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

L'exercice comptable, je vous l'ai dit, était extrêmement difficile et le Service des finances a quelque peu souffert d'essayer de comprendre comment cela fonctionnait, d'essayer de mettre en place un budget ; on ne parle pas de comptes, on parle de budget.

Nous avons remarqué, hier lors d'une discussion avec Monsieur MEYER, qu'on avait, pour ce qui est de la location des bâtiments, au préavis, Fr. 374'000.-. Pour établir ce budget, il a pris Fr. 375'000.- et il a considéré qu'il y avait huit mois de location. Dans ce cas-là, on va avoir, sous le compte 171.3161, Fr. 60'000.-, somme que nous n'allons pas payer. C'est une erreur que nous avons constatée alors que le budget était imprimé. Lorsque nous avons essayé de refaire les comptes pour retrouver les chiffres, nous avons donc constaté, avec cette gymnastique qui consiste à prendre des parts d'année, qu'il y a une erreur d'environ Fr. 60'000.- sur le compte précité.

Soit on considère que nous voulons cette piscine et que la Municipalité va la gérer tel qu'il a été annoncé par le biais du préavis, que nous allons vous fournir un élément détaillé complet, qui a amené à la base de ce budget, ou alors on rentre dans l'analyse compte par compte. Il est vrai qu'une fois qu'on aura l'expérience, le suivi comptable, ce sera nettement plus facile de pouvoir argumenter et de voir les éléments de comparaison.

Je vous invite encore une fois à admettre la solution, qui consiste à avoir une vision écrite de ce budget 2007 sur ce poste-là.

Monsieur le Président :

La discussion ne semble plus demandée sur ce sujet et nous poursuivons.

349 Refuge de l'Escarbille**Madame Magrieta DONKER :**

J'ai une question au sujet du refuge de l'Escarbille.

J'aimerais savoir où se trouvent les comptes, puisqu'ils n'y figurent plus. Ils sont certainement ailleurs, mais je ne les ai pas trouvés.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pendant que Monsieur TREYVAUD cherche sous quel compte ils sont, je peux déjà vous indiquer qu'ils se trouvent quelque part sous URBAT.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Ils sont effectivement sous URBAT, parce qu'on a voulu centraliser au Service des gérances les différents établissements publics et ils sont sous la rubrique 346.

**616 Amendes
616.4370 Amendes****Monsieur Olivier KERNEN :**

Au compte 616.4370 Amendes, on a une somme équivalente à l'année passée et je crois savoir que la Municipalité a décidé de rapatrier une partie du corps de Police qui était mis à disposition de la Police cantonale. De ce fait, je suis étonné qu'on ne trouve pas des sommes un peu plus conséquentes dans ce poste-là, qui pourraient correspondre à des années où on a eu l'ensemble du corps de Police à disposition de la Municipalité. Je veux bien croire qu'il y a eu une période d'éducation dans le cadre de Police 2000, mais à ce point-là, j'imagine que cela ne doit pas avoir des répercussions aussi flagrantes. Je veux bien admettre aussi qu'on n'avait pas prévu le retour des policiers du canton à la commune, dans le cadre de l'établissement du budget, et j'aimerais savoir de quelle manière on va corriger ceci.

Ceci m'amène aussi à poser une question à Monsieur le Municipal concernant la pratique de la répartition des amendes durant la période d'essai Police 2000 ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La politique de la Municipalité n'est pas de mettre une barre particulièrement haute, en imaginant qu'on serait tenté de l'atteindre pour arriver au budget tel qu'il a été présenté.

On 2003, nous avons budgété Fr. 950'000.- et nous sommes arrivés à Fr. 905'000.-. En 2004, nous avons budgété Fr. 950'000.- et nous sommes arrivés à un million. En 2005, c'était un tout petit peu plus élevé, puisqu'il y avait un million deux. Si on se base sur 2003 et 2004, la moyenne se situe à Fr. 950'000.-. C'est effectivement ce que nous avons mis au budget 2006 et également en 2007. Il n'y a donc pas une volonté de faire une chasse pour arriver à un budget qui nous permettrait de « recréer » le plafond du million, tel que nous l'avons mis aux comptes 2005. Si malheureusement les gens sont indisciplinés au point que nous dépassions le million, on le verra dans les comptes.

Pour ce qui est de la période de l'Exposition nationale, lorsque nous avons cette collaboration avec la Police cantonale, nous l'avons déjà expliqué à ce Conseil, Monsieur le Conseiller, mais je le répète volontiers.

Les policiers qui étaient en patrouilles mixtes avec la Police cantonale, qui intervenaient sur le territoire de la commune d'Yverdon devaient mettre les amendes avec les bulletins d'amendes d'ordre de la ville d'Yverdon. Les policiers Yverdonnois aussi, évidemment. En dehors, sur l'agglomération, c'était du ressort de la Police cantonale. C'était le deal, on a déjà vu lors de ce Conseil des exemples où il y avait eu des couacs, mais le principe de fonctionnement, c'était celui-ci, Monsieur le Conseiller.

Pour en revenir à la question de base, si on se retrouve dans la moyenne que nous avons eue en 2003 et 2004, soit Fr. 950'000.-, avec cette pointe un peu particulière en 2005, la Municipalité considère que les gens sont encore relativement stables à éduquer, du point de vue amendes s'entend !

Monsieur Olivier KERNEN :

Je prends acte de la volonté de la Municipalité et de sa mansuétude par rapport à ces amendes et je me réjouis de voir les comptes, aussi bien en 2006 qu'en 2007. Il n'en demeure pas moins qu'on aura pas mal de policiers supplémentaires et je doute que les gens s'assagissent d'ici là !

**7 Affaires sociales et Culture
153 Théâtre Benno Besson
153.3905 Entretien internes bâtiments**

Madame Aude BRIAND :

Au point 153.3905, Entretien internes bâtiments, il y a une charge de Fr. 137'030.-, soit une augmentation de Fr. 65'000.- par rapport aux comptes 2005.

Vu la hausse sensible de ce compte, je souhaite savoir quels frais seront imputés à ce dernier ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Pour ce compte 153.3905, il s'agit du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments qui nous répartit un certain nombre de frais. Cette année, le montant est en augmentation, pour la simple et bonne raison que le Théâtre doit être mis en conformité par rapport aux normes incendie, aux normes ECA.

Dans ce montant, il y a notamment des frais d'éclairage de secours, des détections incendie, des transmissions incendie, etc. C'est pour cette raison qu'il y a une augmentation substantielle par rapport au budget 2006.

8 Service des Energies
805 Informatique
805.3156 Maintenance systèmes et matériel

Monsieur Thierry GABERELL :

Au compte 805.3156, avec une augmentation de 100% en deux ans, je souhaite savoir quelles dépenses seront imputées à ce compte ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Ce compte maintenance systèmes et matériel est surtout prévu pour la maintenance des nouveaux logiciels informatique du Service des Energies.

L'année dernière, vous avez voté un crédit d'un montant dont je n'ai pas le souvenir, mais d'un montant relativement conséquent, qui permettait au Service des Energies d'établir les factures aux clients de manière beaucoup plus précise. Il nous sera bien utile pour détailler les différentes taxes cantonales et fédérales sur l'électricité et la taxe communale que vous avez votées ce soir. Il a été mis en service au début de cette année et il y a un certain nombre de petits réglages fins à faire et ce sera certainement la même chose l'année prochaine, afin d'être sûr que le logiciel fonctionne bien.

Si le montant a augmenté par rapport à l'année dernière, c'est que nous avons également un nouveau logiciel pour la logistique, qui permettra de nettement mieux évaluer la gestion du stock, d'éviter d'avoir un stock trop grand pendant trop longtemps et qui représente des investissements qui dorment. Ce logiciel-là demandera aussi un peu de maintenance pendant cette année et c'est la raison pour laquelle le poste a augmenté de cette manière-là.

Monsieur Thierry GABERELL :

Je remercie le Municipal de sa réponse.

Monsieur le Président :

Je vous invite à reprendre le récapitulatif qui se trouve au début de la brochure.

Pour vous épargner la lecture trop fastidieuse des chiffres, comme aucun amendement n'a été accepté, je vous propose de vous donner lecture des titres sur le tableau comparatif.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2007		Budget 2006	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	8'463'700	775'000	9'065'110	633'200
Finances	27'102'480	82'958'420	25'745'180	79'513'840
Bâtiments et Urbanisme	18'878'370	7'079'780	18'013'155	6'776'100
Travaux et environnement	19'189'345	5'016'200	18'464'708	4'778'224
Education et Jeunesse	6'365'590	3'061'770	5'284'620	2'675'850
Police et Sports	17'938'010	7'839'250	16'325'440	7'082'770
Affaires sociales et Culture	15'383'080	2'278'495	15'729'900	2'067'500
Services des Energies	50'273'800	56'558'800	45'326'250	51'751'450
Totaux	163'594'375	165'567'715	153'954'363	155'278'934
Excédent de revenus		1'973'340		1'324'571

AUTOFINANCEMENT

	Budget 2007	Budget 2006
Résultat de l'exercice	1'973'340	1'324'571
Amortissements	11'556'050	10'653'650
Attributions aux fonds	4'738'070	33'878'740
Prélèvement aux fonds	-388'350	-338'000
Autofinancement	17'879'110	15'518'961

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Hélène GRAND :

Ma question s'adresse à la Municipalité au sujet du budget, mais ce n'est pas un amendement, raison pour laquelle je la présente maintenant.

J'ai appris que la Municipalité avait été approchée par l'association Rebondire dans le but d'obtenir son soutien dans l'encouragement à la formation continue des adultes. Un grand nombre de personnes en recherche d'emplois verraient leur situation s'améliorer si elles pouvaient augmenter leurs connaissances et leur curriculum vitae par une formation complémentaire. Certes, beaucoup d'entre elles peuvent financer ces cours et d'autres, qui sont dans le cadre d'aides officielles, peuvent être aidées. Reste toute une frange de notre population qui n'a pas les moyens de subvenir à ce besoin. Ce sont souvent des personnes de plus de 50 ans qui ont vu leurs indemnités de chômage réduites par la Confédération, des pères et mères de famille à faibles revenus, qui ont sacrifié leur temps à élever leurs enfants, des personnes seules avec des petits budgets, des jeunes qui attendent des stages ou des places d'apprentissage, des personnes qui sont inscrites à l'ORP, mais qui n'ont pas obtenu le financement des cours qu'elles auraient voulu suivre. Il peut s'agir également de personnes de toutes les générations possibles, qui n'ont jamais eu les moyens de suivre des cours ou d'avoir une formation professionnelle correcte, ou par exemple de prendre des cours dans des disciplines artistiques pour leur développement personnel.

Je sais que la Commune ne tient pas à avoir une multitude de fonds à gérer. L'association Rebondire demandait que l'on crée un fonds pour la formation continue des adultes. Ce mode de faire serait toutefois très intéressant à établir, parce qu'on pourrait notamment obtenir des dons ou des legs, en plus des subventions de la Commune, pour donner la possibilité à des gens de demander un financement de leur formation, dans la mesure où ils n'ont pas d'autres solutions.

Je me demande pourquoi la Municipalité n'a pas pris en considération cette demande et c'est le but de ma question.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité a effectivement reçu une demande tout à fait bien étayée de cette association Rebondire, avec pièces et budget usuels. Elle a demandé un rapport à son Service des affaires sociales et finalement, elle a pris la décision de renoncer de soutenir cette association, en argumentant qu'elle ne voulait pas se substituer aux nombreux outils et moyens mis à disposition par le Canton pour aider les personnes et les situations que vous avez évoquées, sur le territoire yverdonnois.

C'est donc après une analyse mûrement réfléchie que la Municipalité a pris sa décision.

Monsieur Olivier KERNEN :

Si, comme tout un chacun, on peut se réjouir ce soir d'un budget avec une santé aussi vaillante, je me référerai quand même à une phrase du rapport de la Commission des finances, qui dit : « Au vu des différents changements survenus au niveau des finances cantonales et communales ces dernières années, l'établissement du budget est un exercice difficile ».

Je veux bien, mais il faut tout de même considérer qu'à l'heure actuelle, grâce au Canton, on se trouve avec une péréquation favorable de l'ordre du Fr. 8'430'000.- et par rapport à une autre péréquation qui est celle de la facture sociale avec un bienfait pour la commune d'Yverdon de l'ordre de Fr. 1'050'000.-, ce qui sous-entend qu'on a Fr. 9'500'000.- à disposition de la part du Canton. Je crois qu'on peut aussi là saluer l'effort qui a été fait au niveau de l'ensemble des communes de ce canton, puisque la péréquation cantonale se passe uniquement au niveau des communes.

Il faut aussi saluer la situation des taux hypothécaires, qui en 2001 étaient de l'ordre de 5,18% et maintenant de 3,4%. On peut dégager à peu près un montant de Fr. 350'000.- d'intérêts en moins par année pour les 200 millions de dettes. Cela est aussi une bonne chose et ça permet également, avec une somme pareille, un investissement de l'ordre de six millions et le paiement d'intérêts de l'ordre de six millions.

Ce que l'on peut dire aussi, en considérant le budget tel qu'il nous a été présenté, c'est en rapport avec une motion qui date des années 90, la motion LEVAILLANT, qui demandait à la Municipalité de plafonner le personnel à 300 ETP ; on en est à 326 à l'heure actuelle. C'est vrai qu'il y a eu des mutations, plus pour la patinoire qu'on reprend aujourd'hui, mais quand même moins pour les écoles, un peu plus aussi pour la Police.

Il y a quand même une augmentation, Monsieur le Municipal BURKHARD en a fait la démonstration tout à l'heure, puisque il y a plus de véhicules qui roulent plus au Service des Travaux, donc il y a plus de monde pour les utiliser, c'est normal. Il y a plus de prestations aussi pour la population, et il faut bien les payer.

Pour revenir sur le désendettement, on est sur la bonne voie et c'est bien aussi.

J'aimerais juste interpeller la Municipalité. On voit dans cette Ville, aussi source de réminiscences, bon nombre de grues monter des immeubles, qui vont bientôt être remplis de nouveaux habitants. Je crois qu'en l'occurrence, il serait sage aujourd'hui de véritablement prévoir des investissements dans la situation que nous vivons. Nous avons un taux d'intérêts qui est bas, qui va peut-être remonter, mais qui va quand même persister dans cette voie-là. L'argent est relativement bon marché.

D'ici peu de temps - il faut aussi le prévoir - c'est la nouvelle péréquation Confédération/cantons et il y aura certainement une incidence sur la gestion des communes. Cela, il faudra quand même s'y attendre, c'est de l'ordre de 120 millions, sauf erreur, de pertes, approximativement ; on pourrait le calculer pour le canton de Vaud et on peut bien imaginer que les communes vont être quelque peu sollicitées.

Aujourd'hui, à la lecture et par rapport à l'approbation de ce budget 2007, je ne peux qu'encourager la Municipalité à poursuivre des efforts concernant les investissements, tant pour de futures écoles - parce que ces bâtiments, une fois remplis, on espère qu'il y ait des familles - que pour le développement du Parc Scientifique et d'autres endroits de cette Ville, qui vont nous apporter de nouveaux emplois. Et également pour une chose qu'on a certainement négligée pendant de nombreuses années, faute de moyens, je tenais à le dire, de l'entretien, notamment des bâtiments et aussi des conduites au SEY, qui en ont bien besoin, preuve en est le rapport de ce soir en urgence.

Voilà quelles sont mes conclusions et je me réjouis de voir l'exercice final l'année prochaine.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je reprendrai, si vous le permettez, quelques éléments de l'intervention de Monsieur le Conseiller KERNEN, sur la question tout d'abord de la gestion des finances et de l'endettement. Il faut savoir que durant ces cinq dernières années, la dette a été réduite de l'ordre de 10% et cette réduction a donné un signal extrêmement encourageant, notamment aux bailleurs de fonds, qui maintenant sont plus faciles à approcher lorsqu'il s'agit de négocier des reconversions d'emprunts. On vient même maintenant nous proposer de reconvertir des emprunts qui tomberont à échéance que six ou douze mois plus tard ; cela ne durera peut-être pas éternellement, mais il est vrai que c'est intéressant.

En ce qui concerne l'augmentation du personnel, je crois qu'il vaut la peine de s'arrêter quelques instants. Votre Conseil, en approuvant un certain nombre de préavis importants ces dernières années, a non seulement donné sa confiance à la Municipalité, ce dont elle vous remercie, mais a également autorisé la mise en œuvre de nouvelles prestations importantes. Je pense notamment à la réalisation des aménagements des Rives du lac, qui nécessiteront de l'entretien ; à la construction de la piscine couverte, on en a longuement parlé et je n'y reviendrai pas. Nous avons une population qui augmente depuis l'an 2000, de 1,5 % par année en moyenne, dont des familles et ce qui est réjouissant, des enfants qu'il s'agit de scolariser. Là également, des projets importants sont en route.

Nous avons aussi, au niveau de la Culture, différents projets, Madame la Municipale en a parlé ; il s'agit du cinéma Open Air, du Théâtre élisabéthain, notamment.

Au niveau du rayonnement que la Municipalité souhaite donner sur le fonctionnement de la Ville envers ses citoyens tout d'abord, mais également au niveau de la Région, il s'agit non seulement de mettre en œuvre une politique de communication, mais de la faire bien.

Dans le domaine énergétique, nous avons avec votre accord, engagé un délégué à l'énergie, qui s'attelle actuellement à faire la calculation de la consommation en énergie des différents bâtiments communaux; cette politique sera ensuite disséminée, on l'espère, au niveau de la Région.

Dans le domaine de la politique de la Jeunesse, là également, je crois que les attentes sont importantes, comme dans celui de la sécurité.

Notre Ville se développe, il s'agit de faire face à un certain nombre de prestations que la population attend et la Municipalité entend fournir ces prestations. Je rappelle, je n'ai pas le chiffre exact mais je peux le fournir lors une prochaine séance, que la Ville d'Yverdon-les-Bains est une des douze villes de ce canton de plus de 10'000 mille habitants, qui a le moins de collaborateurs et collaboratrices communaux par mille habitants. Cela montre que nous sommes raisonnables à ce niveau-là.

Il est vrai que nous espérons bien sûr que la conjoncture restera favorable le plus longtemps possible. Le rôle de la Municipalité est d'adapter le budget à cette conjoncture pour essayer de lisser ce budget et de l'équilibrer dans la mesure du possible.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Monsieur le Conseiller KERNEN, Mesdames et Messieurs.

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Pour la deuxième année consécutive, notre Municipalité nous présente un budget avec des chiffres noirs et nous pouvons que l'en féliciter.

Si nous ne pouvons plus le qualifier d'historique, comme ce fut le cas l'année dernière, nous pouvons le juger comme prudent et parfaitement adapté aux attentes futures de notre Ville. En effet, le fait que la péréquation financière nous soit toujours favorable aurait pu pousser notre Municipalité à se lancer dans de somptueux investissements, dans des augmentations de dépenses inconsidérées dans l'ensemble des dicastères, ou encore dans la promesse de nouvelles prestations peut-être plus électoralistes que vraiment indispensables. Or, il n'en a rien été et nous ne pouvons que nous réjouir de voir que la prudence liée aux inconnues que sont les éventuelles futures péréquations inter cantonales, une éventuelle montée des taux d'intérêts, ou les nouvelles dépenses qui seront engendrées par le développement à venir de notre Cité, ont été clairement prises en compte lors de l'élaboration de ce budget.

Un budget marquant clairement une continuité et une réflexion pour l'avenir ne peut être que soutenu et encouragé par notre Conseil.

C'est pourquoi le groupe Libéral remercie la Municipalité et vous encourage à accepter ce budget.

La parole n'est plus demandée et **ce budget est accepté à une quasi unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2007 :

	Mouvement Financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	138'063'075	25'531'300	163'594'375
Revenus	140'036'415	25'531'300	165'567'715
Excédent des revenus	1'973'340	0	1'973'340

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Question de Monsieur Gil MEYLAND (Abréviations)**

Ma question du jour est inspirée des préavis du dernier Conseil où une abréviation RAS avait attiré mon attention et j'avais dû faire quelques recherches afin de savoir de quoi il s'agissait. Je remarque que depuis, dans les préavis de ce jour, toutes les abréviations ont été notées en bas de page et je souhaiterais qu'à l'avenir, le RAS veuille bel et bien dire : Rapport à abréviation significative.

Dans l'autre sens, j'aimerais savoir s'il existe une liste des abréviations utilisées pour les différents services et autres associations de notre Ville et si oui, où peut-elle être consultée ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je conçois tout à fait que ce nombre important d'abréviations soit désagréable, surtout lorsqu'on est un jeune Conseiller et nous avons fait établir, pour la Commission des finances, après que nous vous ayons adressé le budget, une liste de ces abréviations. Nous nous empresserons de la porter dans les comptes, dès 2007, et de répéter la présence de cette liste dans les documents qui vous seront soumis.

* * * * *

Question de Monsieur Dino PETIT (Qualité de la retransmission télévisuelle)

Liminairement, je tiens à préciser que si nous n'avions pas été aussi efficaces ce soir, je me serais abstenu d'intervenir !

J'aurais une question à poser à la Municipalité, qui concerne notre fonctionnement et qui, à mon avis, est de sa compétence. Je m'explique : La semaine dernière, étant souffrant et soucieux de ne pas répandre une souche virale dans tout le Conseil, je me suis retiré avant la fin de celui-ci. Malgré tout, quelque peu honteux, j'ai allumé chez moi la télévision pour voir une partie de la fin des débats. Quel ne fût pas mon étonnement et je me suis immédiatement dit : quand on y est, on est bien heureux de ne pas être ailleurs... pourquoi ?

Tout d'abord au niveau de notre Municipalité, qui déploie toujours des prestations vocales d'excellente qualité et qui ont des organes vocaux également d'excellente qualité, j'étais face à une Municipalité quasiment aphone, dont le début des interventions était totalement inaudible. Pour ce qui est de nous, par la vertu de l'éclairage et de la relativité des caméras, mes chers collègues étaient une bande de « Dracula » livides et comme le son se propage à 1'200 km/heure et l'image à 300'000 km/seconde, je vous laisse imaginer l'effet de « séries Z » procuré par le fait que les lèvres bougeaient d'abord et le son s'entendait ensuite !

Ce soir-là, nous avons vu une de nos collègues, très empruntée de n'avoir pas un troisième bras, puisqu'elle devait gérer une paire de lunettes, des papiers et un micro !

Ne serait-il pas pensable, Madame et Messieurs de la Municipalité que, dans la charge des affaires courantes, nous munissions cette salle d'une tablette supplémentaire, munie d'un micro à fil, qui aurait l'avantage de faire un transfert beaucoup plus instantané en direction des caméras et qui enlèverait l'aspect quelque peu campagnard que recouvre la prestation télévisuelle de notre Conseil. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

En tant que Président de Canal NV, j'ai eu beaucoup de réclamations, vendredi matin, de la part de téléspectateurs. Vous avez raison, Monsieur le Conseiller PETIT et nous avons décidé, pour le Conseil de février, de revenir à l'ancien système des micros, mais en les perfectionnant et en mettant peut-être deux micros de plus et d'avoir des micros d'ambiance. Si la salle le permet, puisque nous sommes dans un lieu historique, nous allons probablement mettre un moniteur sur une des parois, pour que la salle voie ce qui passe effectivement à la télévision. Actuellement, mêmes si les caméras sont allumées, vous ne savez pas ce qui passe.

Par contre, le mauvais fonctionnement des micros lors de la dernière assemblée est malheureusement en partie de la faute des Conseillers, qui ne parlent pas correctement dans le micro, qui débutent leurs interventions sans micros, qui continuent avec micros. Il y avait effectivement tout un amalgame de petites fautes, qui ont fait que la retransmission était vraiment mauvaise. Manque de chance, le professionnel qui est dans le bus a dû partir faire un autre reportage à Vevey et c'est un de ses collègues qui réglait le son plus ou moins juste, mais je conçois que ce n'était pas une bonne retransmission. Je pense qu'aujourd'hui c'est meilleur, on fait attention dans la régie et on verra les retombées demain matin dès 8h !

* * * * *

Question de Monsieur Patrik DURUZ (Calculations du prix du gaz)

J'aimerais tout d'abord dire que je me réjouis qu'on installe un moniteur, cela m'évitera de faire des grimaces devant les caméras qui fonctionnent pendant les pauses.

Comme - je le souhaite - beaucoup d'yverdonnois, j'ai choisi l'option de me chauffer au gaz; forme d'énergie un peu plus coûteuse, mais surtout plus propre que le mazout, et dont l'approvisionnement est plus aisé.

Le problème réside au niveau de la facturation. En général, un fournisseur de quoi que ce soit facture des quantités objectivement mesurables. Par exemple, pour l'électricité, on facture directement des kWh, pour le mazout, des litres.

Le gaz fait exception à cette règle; en effet la quantité mesurable est le volume, et notre Service des énergies nous facture des kWh.

Jusqu'en 2004, on admettait une valeur de 10.4 kWh par m³. Et depuis 2005, le gaz est facturé à raison de 10.6 kWh par m³. Ce qui, soit dit en passant, a représenté alors une augmentation cachée, mais bel et bien réelle, de près de 2%.

Il n'est pas contestable que le prix des énergies fossiles ait considérablement augmenté ces derniers temps. Et, même si je regrette que le prix du gaz soit indexé à celui du pétrole, je ne conteste pas la hausse des tarifs annoncée pour 2007.

Ma question porte sur ce facteur de conversion de 10.6 qu'on demande au consommateur de bien vouloir croire sur la seule base de la facturation.

Elle a la teneur suivante :

- Avec quel rendement un appareil quelconque est-il sensé développer une capacité à extraire une énergie de 10.6 kWh d'un m³ de gaz fourni par notre Service des énergies ?
- La Commune, en tant qu'acheteur de gaz, est-elle en mesure de vérifier objectivement par un procédé scientifique, la valeur énergétique du gaz qui lui est fourni ?
- Ce procédé, s'il existe, est-il utilisable par le consommateur final ?

Et enfin,

- Afin d'éviter toute ambiguïté, est-il envisageable que le gaz soit prochainement facturé au m³ ?

Je suis bien conscient que ces questions d'ordre technique auraient pu faire l'objet d'une correspondance avec le Service des énergies. Si je les ai amenées devant ce Conseil, c'est également pour inviter la Municipalité à informer, par le canal qu'elle jugera le meilleur, l'ensemble des consommateurs de gaz sur cette problématique.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

En préambule, je tiens à féliciter Monsieur le Conseiller DURUZ d'avoir choisi le gaz pour se chauffer ; c'est effectivement une excellente initiative.

La suite sera un tout petit peu plus difficile, pour ne rien vous cacher. Effectivement, nous calculons des m³ et nous facturons des kWh et nous utilisons pour cela une abréviation qui sera certainement chère au Conseiller MEYLAND, qui est le PCS, ou pouvoir calorifique supérieur, qui, je vous lis la définition précise : « Le pouvoir calorifique supérieur à volume constant d'un combustible représente la quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'unité de masse du combustible ». Jusqu'à présent, c'est facile ! Le PCS utilisé par les SEY est la valeur fournie par Gaznat, notre fournisseur de gaz et il est adapté aux conditions locales, c'est-à-dire altitude, pression, température ; nous nous basons sur Météo Suisse pour ces calculs-là.

Effectivement, le client n'a pas la possibilité de vérifier ce facteur et les chiffres que nous donne Gaznat évoluent, au fur et à mesure. Je vais répondre de manière plus approfondie une prochaine fois aux questions excessivement précises, mais non moins fort intéressantes du Conseiller DURUZ. Pour les personnes qui souhaitent avoir des informations détaillées et connaître exactement la nature du calcul, nul doute que notre responsable des réseaux eau et gaz, Monsieur Claude-Olivier PELET, se fera un plaisir de vous l'expliquer.

Monsieur Patrik DURUZ :

Merci Monsieur le Municipal d'avoir éclairé ma lampe à gaz !

* * * * *

Question de Monsieur Patrick-Louis DURUZ (Présence du boursier lors de l'adoption du budget)

Dans le cadre de ce budget, est-il possible d'envisager la présence du boursier communal, pour répondre à certaines questions qui se sont posées, notamment de technique, de ventilation ? Je pense que son éclairage n'aurait pas été inutile durant les débats.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité entend collégalement défendre son projet et elle a décidé, malgré les éminentes compétences du Directeur des finances de la ville d'Yverdon-les-Bains, de lui offrir sa soirée et de lui éviter de prolonger ses grandes journées ici à Yverdon.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Tous aux rapports)

A la fin de l'année, les différents rapports des Services de la Commune ont lieu et cela permet de faire le point et de faire un tour d'horizon des multiples activités déployées par le service de la Police, d'une part, et par le corps des sapeurs pompiers de la ville, d'autre part.

Il est facile de critiquer, de tenir des discours au fond du café et de parfois douter des services de chacun. Je le clame haut et fort, il faut être reconnaissant de tout le travail effectué par notre Police, il ne s'agit pas d'un simple métier, mais d'une vocation au service du citoyen. Et que dire de nos sapeurs pompiers qui eux aussi font un travail fantastique et parfois dangereux. J'ai voulu relever la qualité du travail de tous pour demander à la Municipalité de convier à ces deux rapports l'ensemble de notre Conseil. Cela faciliterait le travail des membres ou futurs membres de la Commission de gestion et donnerait ainsi des informations de première main aux membres du Législatif très attentifs au travail de la police et des pompiers.

P.S. Pour couper court aux ragots de toutes sortes, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'absence des hommes du service du feu en Ville samedi dernier concernant le Téléthon 2006 ?

Et bravo au club de Tennis de table qui a transpiré pour faire des démonstrations et ainsi récolter une coquette somme qui sera versée au Téléthon.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est des rapports de Police et du SIS, le protocole fait que les invitations sont adressées personnellement aux différents responsables des services de l'administration et des secteurs qui collaborent activement avec ces services. Néanmoins, ces rapports sont publics, ce qui fait que tout un chacun est invité à participer à ces rapports, sans invitation personnelle. Je rappelle à ce titre que demain a lieu le rapport du SIS et que ceux qui veulent venir sont les bienvenus, notamment Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, si le cœur lui en dit et s'il en a la disponibilité.

Pour ce qui est du Téléthon, vous savez que le SIS participe chaque année à la récolte des fonds. Cette année, il y a eu un petit problème, c'est-à-dire qu'au niveau du programme du SIS, comme chaque année, le corps du SIS avait réservé le premier week-end de décembre, date habituellement retenue pour le Téléthon. Très récemment, les organisateurs ont décidé de changer et de faire passer le week-end du Téléthon du premier au deuxième week-end de décembre. Evidemment qu'il n'était plus possible, pour le corps de pompiers yverdonnois, de changer son programme au dernier moment, ce qui fait que malheureusement, on n'a pas pu participer à la récolte de fonds pour le Téléthon.

Je rappelle que cela concerne 80 personnes et qu'il est difficile, au dernier moment, de faire changer un programme pour une modification de dernière minute. Je rappellerai quand même que le corps des sapeurs pompiers d'Yverdon fait ce travail depuis des années, de façon bénévole et ne touche aucune solde. Ce travail se fait avec une grande générosité de cœur et je crois que cette année, s'il y a un couac dont le SIS n'est pas responsable, on peut le regretter. Le corps des sapeurs pompiers sera à disposition l'année prochaine, pour autant que la date ne change pas au dernier moment.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour ses deux réponses, mais la première n'est pas très précise. Vous pourriez peut-être, à la séance de septembre, nous dire quand auront lieu les rapports de la Police et du SIS, parce que sans cela, on ne le saura pas.

Je demande donc qu'on nous informe quand auront lieu ces rapports. Cela paraît peut-être dans la presse, mais comme je ne la lis pas, je ne pouvais pas être renseigné !

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne veux pas faire une guerre de presse pour savoir si on doit le faire paraître dans le *Bonjour* au non, mais je vous propose, Monsieur le Conseiller, de ne pas attendre le mois de septembre, mais de vous le dire à la première séance de l'année 2007, puisque ces dates sont réservées. Je vous propose d'attendre le mois de février et je vous donnerai la date de ces deux rapports.

Pour ce qui est de la séance de demain, je vous invite donc à partir de 18h. à l'Aula Magna.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour ses réponses précises.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Ils roulent pour nous !)

Chacun apprécie en ville les bus de Travys ; le nouvel horaire est parfait, le personnel est très sympa, donc tout roule. Mais un petit problème de gendarmes couchés provoque quelques réclamations ; ces fameux gendarmes couchés, on va les enlever de la place de la gare, mais oh malheur on a mis les mêmes sur le Pont Kiener, et c'est là qu'il y a des soucis !

Il faut préserver les bus et les manipuler avec soin, mais la hauteur de ces fameux gendarmes causent des soucis, d'abord aux usagers de la ligne quatre Gare-Moulins, qui sont fortement secoués et aux chauffeurs qui ont le souci de ne pas casser la mécanique.

Ne pourrait-on pas, en cette fin d'année, comme cadeau, « adoucir » prochainement ces barrages pour les rendre moins dangereux et cela aussi pour le confort des usagés ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il s'agit de ménager le confort des passagers de Travys et la mécanique des véhicules, mais il s'agit surtout de ménager le pont, qui est dans un piteux état. La planification de sa réparation est maintenant budgétée et vous l'aurez certainement remarqué, nous avons mis ce pont en trafic unidirectionnel pour limiter la charge sur celui-ci. Le but des gendarmes couchés est réellement de limiter les effets dynamiques des véhicules sur cet ouvrage. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Monsieur le Directeur de Travys et je crois que pour quelques mois, on peut compter sur la diligence des chauffeurs de notre compagnie de transport.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Le trouble)

Il y a quelques jours, j'ai été approché par une voisine qui avait une certaine crainte. « Vous savez, une Dame rodait dans le quartier et posait des questions sur notre façon de vivre, nos coutumes, etc. etc. J'ai eu peur ! »

Puis, quelques jours plus tard, un Monsieur m'annonçait que des personnes étaient en train de regarder des bâtiments comme si elles voulaient chercher des repaires pour peut-être faire un casse, voler ou jouer un rôle d'indicateur...

Alors, que se passe-t-il, la Municipalité cautionne des gangs pour dévaliser nos aînés ? Ou s'agit-il d'un recensement des feuilles mortes tombées cet automne dans le quartier ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Je remercie Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ pour sa question.

Au début de cette année, la Municipalité s'est engagée dans un projet de prévention, lié à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers. Un contrat a été passé avec Promotion Santé Suisse (PSS), fondation dont la mission légale est de stimuler, coordonner et évaluer les mesures visant à promouvoir la santé et prévenir les maladies.

Dans le cadre de sa mission, la fondation PSS encourage les communes à promouvoir la santé et la qualité de vie au travers de projets impliquant un processus participatif de la population. Notre commune souhaite favoriser le bien-être de sa population, ce qui suppose l'implication des habitants d'un quartier choisi.

Le quartier Pierre-de-Savoie présente plusieurs caractéristiques favorables à ce genre d'expérience. Il s'agit en effet d'un quartier caractérisé par la mixité de sa population : jeunes, familles, retraités, Suisses, immigrés, et où il existe déjà des lieux de rencontres informels : tea-rooms, petits commerces, Pavisud, écoles.

Pour cette expérience, il s'agira de favoriser les contacts au sein de la population et de faire émerger des projets de développement et d'amélioration de la qualité de vie, qui devront être proposés et assumés par la suite par la population concernée.

Un groupe de pilotage a été désigné, composé de représentants de services communaux, afin d'assurer le lien avec la Municipalité, et de Pro Senectute Vaud, qui a déjà mené une expérience semblable dans le quartier de Bellevaux à Lausanne.

Nous sommes actuellement dans la première phase du projet, qui peut être qualifiée de première prise de contact dans le quartier par des collaboratrices animatrices de Pro Senectute, ce qui explique leur présence régulière sur place et les contacts à domicile avec les personnes âgées notamment. Il ne s'agit donc pas de personnes suspectes qui feraient des repérages dans le quartier en vue d'organiser des cambriolages. Vous trouverez d'ailleurs un article à ce sujet dans le journal *Bonjour* que vous avez reçu cette semaine.

Lorsque cette expérience aura réellement démarré, le groupe de pilotage, dont la présidence sera assumée par mon collègue délégué à l'éducation et à la jeunesse, organisera dans le courant du 1^{er} trimestre 2007 une séance d'information destinée à toute la population du quartier.

J'espère que vous êtes rassuré, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Merci Madame la Municipale pour vos explications. On est vraiment tout à fait en forme pour passer de bonnes Fêtes de fin d'année, mais sans le *Bonjour* que vous avez présenté avant.

* * * * *

Intervention de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (TV locale)

Lors de mon intervention de jeudi dernier concernant la TV locale Canal NV Broye, j'ai omis de mentionner que quelques informations avaient été tirées de la nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision ORTV et sur la consultation sur le projet et dont les réponses devront être adressées à l'OFCOM jusqu'au 22 janvier 2007, ainsi que d'un article du journal *CH-Média* produit par le rédacteur en chef délégué de Canal Nord Vaudois-Broye, Monsieur Jacques-Antoine Lombard. Dont acte.

8. VŒUX DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président :

Il semble que la parole ne soit plus demandée. Je passe donc au point 8 de notre ordre du jour où j'ai imaginé, pour ne pas bousculer trop de traditions d'un seul coup, vous mijoter un bref discours à l'occasion des fêtes qui nous attendent.

Lors d'une récente représentation des Autorités dont j'ai été chargé, le président de la société qui nous recevait s'est vivement recommandé : il ne serait admis ni retard sur l'heure de convocation ni longueur dans la brève allocution qu'il me faudrait adresser à l'assemblée. Histoire de corser la difficulté, j'ai opté de m'exprimer en votre nom sans papier, chose inimaginable il y a encore quelques mois. Concentré sur le message à faire passer et sur la manière de le tourner, je suis donc resté passablement silencieux, le front et le cœur palpitant à la table officielle durant tout le repas, pestant contre ma manie du défi et espérant, contre toute attente, que le président avait oublié et allait m'épargner la petite intervention. Bien entendu, il me fallu déchanter et me lever au moment du café pour y aller de mon - surtout bref, et, si possible, spirituel - couplet. Comme si mes jambes ne flageolaient déjà pas suffisamment, une dame du premier rang a lancé : Court, hein, le discours ! En pouffant derrière sa main.

C'était exactement mon intention. Entre partir en courant et faire bref, j'ai opté, mais de justesse, pour la seconde solution. Après deux terribles minutes et quelques infinies secondes, j'en avais terminé et je rejoignais ma table comme un naufragé la planche de son salut. Et ce fut pour entendre : - Bien dit ! Bien tourné ! Puis d'une voix rêveuse : Un peu court peut être...

Allez vous étonnez après cela que tant de philosophes aient ergoté, ergotent et ergoteront au sujet de la durée et du sentiment qu'elle inspire !

Je vais donc tenter une fois encore, devant vous toutes et vous tous, devant les cameras, ce soir, cet incroyable exploit : vous transmettre mes vœux de façon aussi concise et aussi complète que possible en me souvenant du précepte de mes anciens et sages professeurs, « traitez votre sujet, tout votre sujet, rien que votre sujet ». Voici donc :

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers et vous tous qui m'écoutez encore, je vous souhaite de passer avec ceux qui vous sont le plus chers, des fêtes de fin d'année toutes pleines de votre âme, de votre cœur et de votre lumière ! Je vous souhaite d'avoir assez de considération pour vous-même et votre humanité pour oser, vous le méritez tous, donner de vous-même autour de vous. Bref : Joyeux Noël et Bonne Année à toutes et à tous !

(Applaudissements)

Merci beaucoup. Avant de terminer je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 1^{er} février 2007, si la matière le permet et je passe la parole à notre Syndic, qui a je crois quelque chose de fort bienveillant à vous dire.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité s'associe aux vœux que vient de vous adresser Monsieur le Président.

J'aimerais également très brièvement vous rappeler la publication d'un petit opuscule par Caritas, intitulé : Recettes de syndics ; quatorze syndics vaudois dévoilent leur plat préféré.

Ce que j'aimerais vous dire ce soir, c'est que je sais que vous êtes très nombreuses et très nombreux à l'avoir acquis et je vous en remercie au nom de cette Institution. Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore eu la possibilité de faire leurs courses de Noël – c'est mon cas - vous avez encore le loisir de le faire et je crois que c'est un cadeau très sympathique.

Pour conclure, au nom de la Municipalité, j'ai le plaisir de vous inviter à prendre le verre de l'amitié et au nom de votre serviteur, j'ai également le plaisir de vous inviter à déguster l'une des 14 recettes située dans cet opuscule.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs : santé et une très agréable soirée !

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic.

La séance est levée ; il est 22h15.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent GABELLA

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2006

	Pages
1. Appel	188
2. Communications du Président.....	189
3. Communications de la Municipalité	191
4. Préavis no 48/06 concernant la perception de l'indemnité prévue par le règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité. (Monsieur Daniel HOFMANN, rapporteur).....	191
5. Préavis no 49/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 330'000.- pour le remplacement en urgence d'un tronçon de la conduite principale d'alimentation en eau de la ville d'Yverdon-les-Bains, à Grandson. (Monsieur Etienne MUTRUX, rapporteur)	193
6. Préavis no 44/06 concernant l'adoption du budget pour l'année 2007. (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur)	195
7. Propositions individuelles et interpellations.	222
<i>Question de Monsieur Gil MEYLAND (Abréviations)</i>	<i>222</i>
<i>Question de Monsieur Dino PETIT (Qualité de la retransmission télévisuelle) ...</i>	<i>222</i>
<i>Question de Monsieur Patrik DURUZ (Calculations du prix du gaz).....</i>	<i>223</i>
<i>Question de Monsieur Patrick-Louis DURUZ (Présence du boursier lors de l'adoption du budget)</i>	<i>225</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Tous aux rapports).....</i>	<i>225</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Ils roulent pour nous !)</i>	<i>227</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Le trouble).....</i>	<i>228</i>
<i>Intervention de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (TV locale)</i>	<i>229</i>
8. Vœux du Président.....	230